

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à dix heures en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 14 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 11

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Pernel, Briandet, Michel, Mesdames Caignard, Daine, Guérout, Savill,

Absents excusés : Messieurs Kutos (pouvoir à Mme Savill), Touazi (pouvoir à Mr Wanner), Madame Paranthöen (pouvoir à Mr Pernel)

Absents : Madame Hardy et Monsieur Leblanc

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François Pernel

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande à tous les élus s'ils ont des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019 POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 15/01/2020 au 14/02/2020, il est nécessaire de nommer deux agents recenseurs et de fixer la rémunération à 1610 euros brut (séances de formations et déplacements inclus) à partager entre les deux agents.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la nomination des deux agents recenseurs ainsi que la rémunération de 1610 euros brut (séances de formations et déplacements inclus) à partager entre les deux agents.

3 - ASSOCIATION "LES DOUDOUS" : CONVENTION D'OCCUPATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2007 autorisant l'association "Les Doudous" à créer une micro crèche dans les locaux de la Maison des Associations, 2 rue de Courdimanche, que la convention d'occupation qui était établie pour 10 ans est arrivée à son terme. Il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise la poursuite du conventionnement avec l'association « les Doudous », sa durée et ses modalités seront définis ultérieurement en concertation avec les représentants légaux de l'association.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe de :

- l'arrivée de Monsieur Julien FLAHAUT notre nouvel agent d'entretien de la commune à compter du 2 janvier 2020,
- que le logement des dépendances du château est loué.

Monsieur Jean-François PERNEL informe que les portes de l'église ont été forcées.

La séance est levée à 10 h 30.

Le Maire,

JC WANNER